

La propriété intellectuelle et l'innovation dans la concurrence globale

Depuis la fin du 20^e siècle, le droit de la propriété intellectuelle a connu de profondes transformations : les distinctions entre œuvres de l'esprit et créations de l'industrie sont devenues plus floues à mesure que la brevetabilité a par exemple été étendue aux logiciels ou aux gènes, qui selon les interprétations, peuvent être considérés comme des inventions technologiques ou de nouvelles connaissances scientifiques. De même, les institutions susceptibles de déposer, détenir et exploiter des droits de propriété intellectuelle incluent désormais les institutions publiques comme les universités (ou au sein de celles-ci, les résultats de recherche financées par des fonds publics) ou les centres publics de recherche. Enfin, le droit de la propriété intellectuelle, s'il est toujours considéré comme un droit national, a d'abord connu un siècle d'internationalisation (de la fin du 19^e à la fin du 20^e siècle) via les accords et conventions internationales puis est entré dans la phase de mondialisation : la conclusion de l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) en 1994, dans le double cadre de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et de l'organisation mondiale du commerce (OMC) place la propriété intellectuelle au cœur des enjeux économiques contemporains.

Au niveau des firmes, c'est la question des usages et des rôles de la propriété intellectuelle qui est posée : est-elle utilisée pour rentabiliser les investissements liés à l'innovation ou bien s'inscrit-elle aussi dans des stratégies concurrentielles plus sophistiquées ? Quels rôles des droits de propriété intellectuelle (souvent accordés à un créateur ou un inventeur) dans un contexte d'innovation (ou de création) en collaboration (licences croisées, pools de brevets, réduction ou amplification des situations de blocages, partage des marchés, diffusion et/ou imposition de normes techniques).

Au niveau sectoriel, les usages actuels et les caractéristiques des droits de propriété intellectuelle favorisent-ils l'émergence et le développement de nouveaux secteurs d'activités (économie verte, biotechnologies, logiciels) ? Les titres de propriété intellectuelle, en tant que « monopoles » temporaires, sont-ils adaptés aux caractéristiques des technologies développées (frontière entre les mondes techniques et scientifiques, innovation en collaboration) et aux enjeux collectifs qu'elles recouvrent (changement climatique, santé publique, information et connaissance) ?

Enfin, à un niveau plus global, la brevetabilité mondialisée et élargie à de nouveaux domaines facilite-t-elle la diffusion des inventions (de produits et de processus) des pays industriels vers les pays en développement ? Stimule-t-elle la capacité des pays - industriels et en développement - à innover ? Ou renchérit-elle le coût des investissements ? Quels rôles des droits de propriété intellectuelle dans la crise actuelle ? Quelles politiques industrielle et d'innovation définir pour insérer les droits de propriété intellectuelle dans les stratégies de croissance fondée sur la connaissance ?

Ce numéro d'*Innovations* est consacré à l'analyse des stratégies d'usages et des rôles de la propriété intellectuelle dans le contexte actuel de concurrence globale fondée sur l'innovation. Les textes en français peuvent avoir une portée générale, se concentrer sur des cas sectoriels, des pays ou bien se présenter sous forme de monographies.

Texte en français à envoyer à l'adresse : rri@univ-littoral.fr

Deadline pour la proposition d'article (5000 - 8000 mots) : 15 décembre 2009

Réponse du comité scientifique (2 rapporteurs) : 26 février 2010

Texte final : 30 avril 2010

Recommandations aux auteurs :

http://riifr.univ-littoral.fr/wp-content/uploads/2008/01/INNO_instructions_aux_auteurs.pdf

Coordination du numéro : Blandine Laperche (laperche@univ-littoral.fr)